

## Annexe D.

PV constitutionnel de la Société des pêcheurs à la ligne - Delémont et environs : assemblée du 20 octobre 1907

Assemblée du 20 Octobre 1907, au Restaurant  
du Stand.

L'assemblée est ouverte par M. Paul Bacon,  
président provisoire, à 2 1/2 h. de l'après-midi.

Il est constaté la présence de 30 à 35 membres.

Tractandum de l'assemblée :

1. Constitution de la Société
2. Elaboration ou adoption des statuts élaborés  
par le Comité provisoire
3. Nomination de 7 membres du Comité.
4. Impératif.

M<sup>r</sup> le président ouvre la discussion de principe  
du premier tractandum concernant la constitution  
définitive de la Société. Il annonce que la Société  
a pour buts :

- 1<sup>o</sup> L'acquisition des droits de pêche des principales  
rivières, la Brise et la Somo.
- 2<sup>o</sup> Le repeuplement de ces rivières.

Il engage chaque ami de la pêche à se joindre  
à la Société & de faire tous les efforts possibles

pour la réalisation du but proposé.

Il est passé en vote. La constitution de la société est votée à l'unanimité.

2. Inauguration 2. M. le président donne ordre au secrétaire provisoire de passer à la lecture des statuts élaborés. Ces statuts sont mis à la discussion. Ils sont adoptés à l'unanimité, moyennant quelques petits changements que le comité est chargé d'apporter aux articles 12, 18 & 26.

3. Nomination du Comité. M<sup>r</sup> le président prie les membres de faire des propositions.

Une proposition est faite de renommer l'ancien comité en bloc. (M<sup>r</sup> Boillat.)

Cette proposition est admise à la majorité.

M<sup>r</sup> le président indique les noms de l'ancien comité:

M. M. Paul Bacon, président; Moor, vice-président;  
Boilli caissier; Schenoz secrétaire & Parnet  
Ch. membres.

M. Boilli pour vice-président C.F.F., caissier ayant,

## Annexe D.

PV constitutionnel de la S. -Annexe D, page 3- la ligne - Delémont et  
environs : assemblée du 20 octobre 1907

Ancje, un membre (M. Joray) de présenter à l'assem-  
blée sa démission comme membre du Comité est  
remplacé, à la majorité, par son fils Bollen Henri.

Comme secrétaire précédent fonctionnaire M. Scherer  
Joseph. M. Scherer n'étant pas présent est remplacé  
par M. Joray employé C.F.F. à l'unanimité.

M. Le Président prie de faire encore des propositions  
pour 2 membres, pour compléter le Comité qui  
doit être composé de 7 membres, d'après les statuts.

M. M. Ritter Richard, Moser Rj. & Boillet's Anth.  
sont proposés. Ce dernier insiste à l'assemblée  
de faire abstraction de sa personne.

Il est passé au vote. M. M. Ritter & Moser sont  
nommés à l'unanimité.

4. Impression. M. Le Président propose de fixer  
une cotisation mensuelle de 50 cts. à encaisser  
à partir du mois d'Octobre.

Cette proposition est adoptée.

Il est demandé que des réunions mensuelles  
aient lieu jusqu'en novembre 1908.

Cette demande est adoptée.

Une proposition est faite sur sujet de la nomination de gardes pêche.

Cette question est remise au sein du Comité d'Etude.

M. le président charge le nouveau caissier de suivre à l'encadrement de la finance d'entrée & prie les membres de s'exécuter.

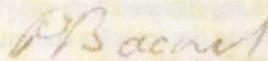
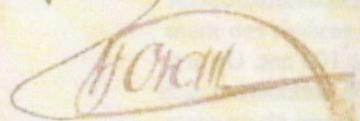
Le secrétaire est également chargé de demander l'octroi d'une lettre de la Direction des Domaines & forêts du canton de Berne ayant trait à la location de la pêche de la Birse à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1908.

Personne ne demandant plus la parole,  
l'assemblée est levée à 4 1/4 fr. du soir.

Adressé à Delémont, le 20 Octobre 1907.

Le Secrétaire:

Le Président:



Extrait du  
Procès-verbal N° 9346  
du Mercredi 23  
Octobre 1907

Delémont. — Une quarantaine de pêcheurs viennent de se réunir au restaurant du Stand, et de constituer une société de pêcheurs à la ligne, à l'instar de celle qui existe dans la vallée de la Suze. Des statuts ont été discutés et adoptés et l'on a nommé un comité de sept membres, dont le président est M. Paul Bacon, à Delémont. Cette nouvelle société a pour but d'obtenir le droit de pêche dans la Birse et la Sorne et de repeupler ces rivières. Les amateurs de pêche désireux d'unir leur efforts pour la défense des intérêts communs sont priés de se faire inscrire chez le président du comité. Un pressant appel est adressé aux pé-

## Annexe E.

Discours du centenaire de la Société des pêcheurs à la ligne – Delémont et environs : partie historique

---

### l'histoire de la société de pêche de Delémont et environs

C'est le mardi 15 octobre 1907 que pour la première fois le nom de la société de pêche de Delémont est cité dans un texte. Il s'agit du procès-verbal d'une séance préparatoire de l'assemblée constitutive, tenue au restaurant Kaiser au Haut-Fourneau à Delémont par un comité provisoire comprenant 5 pêcheurs à savoir MM. Paul Bacon, Moor mécanicien aux CFF, Moser BJ des abattoirs, Parrat Charles cord. et Joray Louis employé CFF. C'est ce dernier qui tient le p.v. et M. Paul Bacon qui préside la réunion. Ce comité provisoire élabore des statuts en se servant de ceux de la société des pêcheurs de la Suze, fondée 6 ans plus tôt et arrête l'ordre du jour de l'assemblée constitutive, convoquée pour le dimanche suivant soit le 20 octobre 2007 à 1430 h., au restaurant du Stand à Delémont.

Trente cinq personnes participent à cette première assemblée. Elle est présidée par M. Paul Bacon et le procès-verbal est tenu par M. Joray.

Le comité est constitué, Paul Bacon est élu président et M. Joray, secrétaire et M. Bolli Henri caissier. Sont encore élus au comité MM. Moor, Parrat, Ritter et Moser.

La cotisation est fixée à 50 cts par mois, avec une cotisation d'entrée à fr. 1.- et l'encaissement de 3 mois d'avance lors de l'adhésion. Les buts de la société sont,

1. l'acquisition de droits de pêche sur la Birse et la Sorne.  
le repeuplement de ces rivières, la promotion de la pêche et la défense des intérêts communs.

C'est ainsi que notre société à vu le jour il y a juste 100 ans. Un article relatant sa naissance paraît dans le journal « Le Démocrate » le mercredi 23 octobre 1907.

A sa création la société disposait d'un capital de Frs 95.-. Dès sa première année d'existence, la société rencontre de gros problèmes financiers. Elle peine à encaisser les cotisations auprès de nombreux membres et elle rencontre des difficultés pour honorer ses engagements, ( paiement de la location d'un tronçon de pêche sur la Birse et déversement d'alevins sur ce secteur).

Comme le braconnage sur les cours d'eau sévit à grande échelle à cette époque, 5 gardes pêche sont nommés lors d'une assemblée tenue en 29 mars 1908 au restaurant du Stand à Delémont.

---

## Annexe F.

Office touristique des environs

Le sentier Auguste Quinquerez, itinéraire touristique complémentaire, tant sur le plan du tracé que sur les thèmes abordés

### -Annexe E, page 2-

A partir de janvier 1910 et jusqu'en 1921 tous les procès-verbaux des séances, les écrits concernant les comptes et les rapports des vérificateurs de la société sont rédigés en allemand.

Cette particularité ne manque pas d'intérêt elle est manifeste d'une certaine germanisation de la région. Il faut dire que la plupart des membres dirigeants de la société semblaient être bilingues. Bon nombre d'entre eux étaient des employés CFF, des fonctionnaires, des cadres ou employés de l'entreprise Von Roll.

Voilà succinctement relaté les débuts de notre société. Comme aujourd'hui elle était active dans la défense et la valorisation de la pêche. Comme aujourd'hui elle devait faire face aux difficultés avec courage et détermination. Depuis 100 ans, rien n'a vraiment changé sous le soleil.

Elle a participé à l'assemblée qui a donné naissance à la Fédération jurassienne des pêcheurs à la ligne, assemblée qui s'est tenue à Moutier le 15 mai 1910 et qui réunissait tous les présidents d'associations de pêcheurs du Jura, de Reuchenette à Porrentruy en passant par Laufon. C'est au cours de cette assemblée des délégués qu'il fut décidé de réunir toutes ces sociétés en une entité commune, ceci dans le but de sauvegarder les intérêts trop longtemps méconnus des pêcheurs à la ligne. C'est cette assemblée des délégués qui consacre la naissance de la Fédération cantonale des pêcheurs jurassiens.

Durant des décennies, à l'instar des autres associations, notre société de pêche en plus de la défense de la pratique de la pêche, d'actions ponctuelles d'entretien et de nettoyage des cours d'eau a eu comme activité principale le repeuplement des rivières. Chaque printemps, elle procédait à la mise à l'eau d'alevins de truitelles achetés à l'Office des eaux du canton dans des ruisseaux pépinières. En automne, ces alevins devenus truitelles étaient prélevés dans les ruisseaux par des pêches électriques et utilisés pour le réempoissonnement des rivières ouvertes à la pêche.

La construction d'un étang à la Réselle à Soyhières a été la réalisation majeure de notre société. C'est le 9 février 1991, lors de son assemblée générale ordinaire tenue à Courrendlin au restaurant du Bel-Air, que les membres présents au nombre de 49 sur 280 ayants droits ont approuvé à une grande majorité le projet de construction d'un étang à la Réselle, sur la commune de Soyhières. Ce projet était à l'étude depuis un certain temps déjà. La construction d'un étang était destinée à promouvoir la pratique de la pêche en plan d'eau et à alléger la pression de pêche sur nos rivières.

Déjà à cette époque-là, les pêcheurs attentifs remarquaient une diminution des populations de poissons nobles dans nos rivières.

Les travaux de construction de l'étang ont débuté en 1992 pour se terminer au début 1994. Passablement de péripéties ont jalonné le cours cette réalisation et les finances de la société ont été mises à mal, surtout en raison, d'imprévus survenus en cours du creusage qui ont provoqué d'énormes frais de transport et qui ont retardé l'avancement des travaux. Alors que tout aurait dû être terminée en une année, l'armée dut intervenir sur deux ans pour finir les travaux d'excavation et l'aménagement des berges de l'étang. L'étang a été mis en eau au printemps et inauguré en juin 1994.

C'est ainsi que depuis maintenant 100 ans notre société existe et continue à vivre. Elle a connu des périodes fastes et prospères et d'autres plus difficiles, même parfois pénibles. Plus d'une fois elle a été au bord de la dissolution. Mais, toujours il s'est trouvé quelques membres pour faire face aux difficultés et la relancer. Elle a toujours œuvré pour la protection des rivières, la préservation des populations de poissons, ainsi que pour la défense et la promotion de la pratique de la pêche. Ses objectifs de départ n'ont pas changé. Mais sa tâche n'est pas aisée et souvent elle suscite l'incompréhension. Ses prises de positions notamment dans les restrictions de la pratique de la pêche n'ont pas toujours été interprétées positivement ni admises par beaucoup de pêcheurs. Mais c'est avant tout pour le bien de tous, dans la perspective de protéger et d'améliorer les populations de poissons sauvages qu'elle a dû imposer de telles restrictions.

Depuis sa création par moins de 13 présidents se sont succédés à la tête de notre société de pêche. Je tiens à leur rendre hommage pour leur engagement et pour tout ce qu'ils ont apporté à la défense de la pêche en général et à notre société en particulier.

Je tiens à rendre hommage et à remercier tous les membres des comités qui se sont succédés ainsi qu'à toutes celles et ceux qui depuis 100 ans se sont investis et s'investissent toujours pour défendre et faire vivre notre jeune centenaire pour laquelle je formule des vœux de longue vie, de succès et de prospérité pour l'avenir.

Le président d'organisation du 100<sup>ème</sup>  
et président d'honneur de la Société  
des pêcheurs de Delémont et environs  
Marcel Chaignat